

Le Réveil

Journal communautaire de Saint-Eabien-de-Panet

Volume 45 N° 2

Octobre 2024

Crédit photos : Gisèle Thibodeau

Un bel automne à vous!

Le Réveil

199B, rue Bilodeau
Saint-Fabien-de-Panet
G0R 2J0

Tél.: 249-8373

Courriel :

info@journal-le-reveil.com

Site Web :

journal-le-reveil.com

Version PDF du journal disponible

Sommaire

Rubrique pastorale	3
Affaires municipales	4 à 7
Rapport résumé - Bibliothèque	9
Règlement 363-2024	10 à 12
Sécurité publique	13
Remerciements	15
Rapport du maire	16-17
Jeunes lecteurs	18-19
(La Popote & La Fabiothèque)	
Nouvelles du village	23
Jeunes lecteurs et coloriage	24-25
Poésie	27
Activité du 12 octobre	29
Répare tes trucs	31
Réflexion	33
Carnet de Claire-Hélène	35
Médias communautaires	37
Notre communauté	38
Coin des annonceurs	39
Calendrier	40

Bonne lecture!

Parution: **Mensuel**

Tirage: **545 exemplaires**

Distribution: **Gratuit**

Territoire: **Saint-Fabien-de-Panet**

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec, 4^e trimestre 2024

Le Réveil se garde toujours le privilège de modifier ou écourter certains textes ou encore de refuser de publier des articles pouvant poser préjudice.

CONSEIL ADMINISTRATIF

Suzanne Fortier, présidente 249-2772

Huguette Noël, vice-prés. 249-2633

Céline Lemelin, trésorière 249-8373

Francine Marceau 249-2023

Pierrette Leclerc (418) 371-1241

Alice Lenoir, secrétaire, par courriel à info@journal-le-reveil.com



COÛT DES PUBLICITÉS

Petite annonce	2,00\$/mois
¼ page	8,00\$/mois
½ page	12,00\$/mois
¾ page	16,00\$/mois
1 page	20,00\$/mois

Lorsqu'il y a plus de trois (3) items par petite annonce, des frais de 0,50\$ par item supplémentaire seront ajoutés au prix de départ.

COÛT ABONNEMENT

Carte de membre	5,00\$/année
Carte d'affaires	25,00\$/année
Abonnement extérieur	35,00\$/année

Culture
et Communications
Québec



**Tirage offert par le
Journal Le Réveil**

Septembre

**Un montant de 20\$
sera remis à**

#112 Lise Royer

Réclamez votre prix auprès de
Huguette Noël
(vous avez un mois pour le réclamer)

La prochaine parution du
journal Le Réveil aura lieu le

6 novembre 2024

La date limite pour remettre vos
articles est le

21 octobre 2024



N'oubliez pas que toutes vos idées de textes, photos, poèmes ou projets ont leur place dans Le Réveil. Quelle fierté de vous compter parmi nos collaborateurs de contenu! Envoyez vos idées et suggestions à info@journal-le-reveil.com

Un grand merci à Madame Gisèle Thibodeau pour ses photos qui embellissent Le Réveil.



Rubrique pastorale

Horaire des messes : Octobre 2024

Mardi, 1 ^{er} octobre	14 h	Saint-Fabien	Habitations Panet
Jeudi, 3 octobre	13h	Saint-Just	Villa des Sages
Dimanche, 6 octobre	11h	Lac Frontière	À l'Ôtel « église »
Mardi, 8 octobre	9 h	Saint-Fabien	Local des fermières
Dimanche 13 octobre	10h30	Sainte-Lucie	À l'église
Dimanche 20 octobre	10 h 30	Saint-Just	À l'église
Jeudi 24 octobre	14 h	Saint-Fabien	CHSLD
Dimanche 27 octobre	10 h 30	Saint-Fabien	À l'église

*** Horaire sujet à changement
Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial ***

Récitation du chapelet

A tous les jeudis 13 h 30 Saint-Fabien A la sacristie

Important : Vous devez passer par la porte du portique à côté de l'église

LOTO-FABRIQUE

Tirages le vendredi 4 – 11 – 18 – 25 octobre et 01 novembre 2024
10 tirages de 300\$ à raison de 2 tirages par semaine

Pour information : 418 249-4171

Horaire d'ouverture du bureau de la Fabrique

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h et de 12h30 à 15h
Jeudi de 9h à 11h et de 13h à 16h

S.V.P. lorsque possible, téléphonez avant de vous présenter au bureau car je pourrais ne pas être disponible (rdv à la caisse, au bureau de poste...)

Merci et au plaisir de vous y accueillir
Céline Lemelin, secrétaire

Affaires municipales - Séance du 5 août 2024 (p. 1/4)

Séance ordinaire
du 5 août 2024, à 19 heures 30

ADMINISTRATION

Achat d'ordinateurs pour le maire et l'officier municipal

L'officier municipal a le même ordinateur depuis plusieurs années.

Le maire utilise une tablette mais certains sites internet ne sont pas tous configurés pour être utilisés avec une tablette.

La directrice générale a demandé une soumission à 6TEMTI pour l'achat de ces 2 ordinateurs.

- Ordinateur de l'officier municipal : 1 749,85 \$ avant taxes
- Ordinateur du maire : 1 068,00 \$ avant taxes
- Installation : plus ou moins 8 heures qui seront déduites de notre banque de temps

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent Laverdière, maire (« le Conseil ») adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de 6TEMTI pour l'achat des 2 ordinateurs au prix de 2 817,85 \$ avant taxes et d'autoriser l'installation.

Autorisation de signature de l'entente avec la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny

La Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny désire conclure une entente avec la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet relativement au projet de parc intergénérationnel.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente.

Adjointe demande augmentation de salaire (Information)

L'adjointe a demandé une augmentation de salaire auprès du conseil municipal. Le conseil a décidé de reporter ce point en novembre lors de la préparation du budget.

Augmentation des heures de l'officier municipal

En période estivale, l'officier municipal doit effectuer les travaux extérieurs dans une courte période de temps.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser que les heures de ce dernier soient augmentées à 45 heures/semaine jusqu'à épuisement de sa banque d'heures.

Demande d'appui - Sentier Quad relativement à la demande d'autorisation à la CPTAQ

Le Club Quad du Parc a déposé une demande d'autorisation pour utiliser des parcelles de lots à d'autres fins que l'agriculture pour circuler en véhicules hors route sur une partie des lots visés situés à Ste-Lucie-de-Beaugard.

La municipalité de St-Fabien-de-Panet appuie ce projet de sentier Quad qui permettrait de relier Ste-Lucie-de-Beaugard et Lac-Frontière au reste du réseau Quad de Chaudière-Appalaches.

L'industrie des véhicules hors route a des impacts positifs sur le tourisme dans notre secteur.

La municipalité est d'accord avec les objectifs de la demande d'autorisation à la CPTAQ et appuie la réalisation du projet de sentier Quad.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de St-Fabien-de-Panet appuie la demande d'aliénation et d'utilisation de parties de lots à des fins autres que l'agriculture pour des fins de circulation de véhicules hors route, telle que formulée par le Club Quad du Parc.

Présentation du projet PAFIRSPA – Autorisation de signature Directrice-générale

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents,

- *que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet autorise la présentation du projet de Parc intergénérationnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.*
- *que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les tra-*

voux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

- *que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet désigne madame Annick Grégoire-Bégin, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.*

SUIVI

Drag de Rue – Suivi de l'assureur de la municipalité (Information)

Le maire nous informe que, suite à des vérifications auprès de l'assureur de la municipalité, il sera possible de tenir le drag de rue selon entente et à certaines conditions.

Bac brun -Livraison fin août début septembre, 1^{ère} collecte décembre (Information)

Le maire informe les citoyens que la livraison des bacs bruns devrait avoir lieu à la fin août ou au plus tard début septembre et que la première collecte aura lieu en décembre 2024.

INFORMATION DU MAIRE

Refus de l'assureur pour les cyberattaques (Information)

Le maire nous informe que, suite aux événements récents, notre assureur a refusé de nous couvrir pour les risques de cyberattaques. Ils nous demandent d'attendre le renouvellement de l'assurance.

Nouveaux Horizons -Date limite 12 septembre

Le maire nous informe que la date limite pour le dépôt des demandes pour les aînés est le 12 septembre 2024.

Nouvelle TECQ 2024-2028

Le maire nous informe qu'il a eu confirmation du renouvellement de la TECQ pour 2024-2028.

CORRESPONDANCE

Demande de plan de visibilité – Union des Producteurs Agricoles (UPA)

La municipalité a reçu une demande de l'UPA relativement à une offre de visibilité et invitation au souper bénéfice au profit des services de travail de rang de Chaudière-Appalaches.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande de l'UPA.

Affaires municipales - Séance du 5 août 2024 (p. 2/4)

Demande de commandite - Course aux couleurs du Sud

La municipalité a reçu une demande de soutien de la Course aux Couleurs du Sud 2024 au profit du Centre d'entraide familiale.

Le Centre d'entraide familiale apporte de l'aide à plusieurs citoyens de notre municipalité.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter de donner 100 \$.

Demande de déneigement Rang St-Armand – Érablière

La municipalité a reçu une demande pour le déneigement d'une partie du rang St-Armand afin qu'un propriétaire d'entailles de St-Magloire puisse vendre son eau d'érable à un producteur situé à Saint-Fabien-de-Panet.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande pour le déneigement d'une partie du rang St-Armand.

TRANSPORT

Offre de service de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour appel d'offre asphaltage Rang Sainte-Marie

La municipalité a demandé une proposition d'honoraire auprès du service d'ingénierie de la FQM relativement à des travaux de pavage dans le Rang Sainte-Marie.

L'offre de service est de 12 700 \$ avant taxes.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de la FQM dans le cadre des travaux d'asphaltage du Rang Sainte-Marie.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résultat - Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles et organiques

Un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles déchets, matières organiques et encombrants, pour les municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières et Sainte-Apolline-de-Patton pour 2025 à décembre 2029 avec possibilité de 2 années optionnelles.

Le total de la soumission pour Saint-Fabien-de-Panet est de : Les Concassés du Cap Inc. 523 177,44 \$ incluant les taxes

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents,

- *d'accepter la soumission de l'entreprise Les Concassés du Cap Inc. au montant de 523 177,44 \$ avec taxes pour 2025 à 2029 inclusivement pour Saint-Fabien-de-Panet.*
- *que la part de la municipalité soit répartie selon le tableau suivant pour un total de 523 177,44 \$, avec taxes.*

Année	Prix
2025	95 954,54 \$
2026	100 111,80 \$
2027	104 451,29 \$
2028	108 950,08 \$
2029	113 709,73 \$
Total pour les 5 ans	523 177,44 \$

- *que Monsieur Laurent Laverdière, maire, et Madame Annick Grégoire-Bégin, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles déchets, matières organiques et encombrants, de 2025 à 2029 inclusivement, entre l'entreprise Les Concassés du Cap Inc. et la municipalité.*

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Demande de dérogation mineure – 167, Route 283

Le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Jonathan Nolet.

Le comité émet un avis de recommandation pour la clôture dépassant une hauteur maximale de 2 mètres et relativement à l'implantation d'un bâtiment secondaire à moins de 2 mètres de toute ligne de propriété.

Le 167, Route 283 est utilisé à titre de com-

merce.

La décision finale revient au conseil municipal.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents,

- *d'accorder la dérogation mineure pour la clôture dépassant une hauteur maximale de 2 mètres et relativement à l'implantation d'un bâtiment secondaire à moins de 2 mètres de toute ligne de propriété, pour faire suite aux recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme.*
- *d'autoriser l'installation d'un conteneur à moins de 2 mètres de toute ligne de propriété et l'installation d'une clôture opaque de plus de 2 mètres dans le but de cacher le conteneur peinturé de la même couleur que le bâtiment. La clôture et le conteneur seront installés derrière le bâtiment. La clôture ne devra pas dépasser les murs de chaque côté du bâtiment.*

Le Conseil recommande fortement que les matériaux utilisés pour la clôture soient non inflammables.

Demande de création de 5 lots

La municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour 5 lots.

Le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour le lotissement des 5 lots en date du 22 juillet 2024.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation à l'effet qu'un endroit soit aménagé aux abords de la Route 283 pour y mettre les différents bacs pour la collecte des matières résiduelles, et que cet endroit soit dissimulé par un couvert végétal. Le camion devra être en mesure de récupérer les bacs de manière sécuritaire.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents,

- *d'accepter le projet de lotissement de 5 lots. L'article 3.9.1 du règlement de lotissement mentionne que, si une opération cadastrale a pour but de créer 5 terrains ou plus, cette opération doit être soumise au comité d'urbanisme avant d'être présentée au conseil municipal.*
- *d'appuyer la recommandation à l'effet d'aménager un endroit pour les bacs.*

Affaires municipales - Séance du 5 août 2024 (p. 3/4)

Demande de création de 9 lots

La municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour 9 lots.

Le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour le lotissement des 9 lots en date du 22 juillet 2024.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le projet de lotissement de 9 lots. L'article 3.9.1 du règlement de lotissement mentionne que, si une opération cadastrale a pour but de créer 5 terrains ou plus, cette opération doit être soumise au comité d'urbanisme avant d'être présentée au conseil municipal.

Demande de la Fabrique pour un permis de Rénovation

Le 4 juin 2024, la municipalité a adopté le règlement 363-2024 concernant la citation de l'église de Saint-Fabien-de-Panet à titre d'immeuble patrimonial.

La municipalité a reçu une demande de permis de rénovation relativement à l'abri arrière (friperie), ainsi que pour le sablage, la peinture et le remplacement de certaines tablettes des fenêtres situées du côté du presbytère.

Le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour l'émission du permis de rénovation en date du 22 juillet 2024.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que le permis de rénovation soit émis car cela a pour seul but de préserver l'Église.

Demande de dérogation mineure - 69, Route 283

La municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 69, Route 283 appartenant à Hatirontha domaine de l'habile chasseur.

Le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à l'installation d'une palissade, ayant une hauteur de 10 à 20 pieds et faite de billots de cèdres, et ce, en date du 22 juillet 2024.

La Palissade contrevient aux articles suivants :

Article 5.38.1 du règlement modifiant le règlement de zonage, lotissement et cons-

truction no 348-2021.

Implantation d'une clôture ou d'un muret en cours avant, latérale ou arrière, permise sous réserve des conditions suivantes :

1) La hauteur maximale d'une clôture ou d'un muret en cours avant est de 1,2 mètres.

2) La hauteur maximale d'une clôture ou d'un muret en cours latérale et arrière, sauf pour l'entreposage, est de 2 mètres.

Article 5.38.2 du règlement modifiant le règlement de zonage, lotissement et construction no 348-2021 -Matériaux autorisés.

Les matériaux autorisés pour les clôtures sont les suivants :

a. Du bois plané (peint, verni ou teint), du bois de cèdre non traité, du treillis, de la perche de bois.

b. De la broche maillée losangée galvanisée, prépeinte à l'usine ou recouverte de vinyle.

c. De la maçonnerie de brique ou de pierre.

d. Du fer forgé.

e. De la planche de polychlorure de vinyle (PVC) conçue à cette fin.

f. De l'aluminium peint conçu à cette fin.

g. De l'acier émaillé ou galvanisé conçu à cette fin.

h. De la fonte.

i. De la broche carrelée et du barbelé dans les zones agricoles et dans les zones industrielles, lorsque spécifiées dans la grille de spécifications.

j. Des panneaux de verre pour une enceinte de piscine.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'installation de la palissade de plus de 2 mètres et en billots de cèdres.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt du rapport 2023 du Réseau Biblio

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport 2023 du Réseau Biblio (voir résumé en page 9).

Soumission toiture bibliothèque

La municipalité a demandé à 3 entrepreneurs le prix pour effectuer la réfection de la toiture de la bibliothèque municipale.

Les travaux doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2024.

La municipalité a reçu une seule soumission.

Jean-Paul & Roger Bolduc Inc :
24 986,50 \$ avant taxes

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Jean-Paul & Roger Bolduc au montant de 24 986,50 \$ avant taxes.

Soumission toiture piscine

La municipalité a demandé à Jean-Paul & Roger Bolduc Inc. une estimation budgétaire pour la réfection de la toiture de la piscine municipale.

Les travaux doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2024.

Jean-Paul & Roger Bolduc Inc. :
9 086,50 \$ avant taxes

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Jean-Paul & Roger Bolduc au montant de 9 086,50 \$ avant taxes.

Soumission thermopompe piscine

La municipalité a demandé auprès de 2 fournisseurs le prix pour la vente et l'installation de thermopompe pour la piscine municipale.

La piscine municipale est de grandeur à nécessiter l'installation de deux thermopompe.

La municipalité a reçu deux soumissions, dont une seule qui inclut l'installation.

Fournisseurs	Type de thermo-pompe	Prix de la thermo-pompe	Prix de l'installation
Piscine Sainte-Marie	Thermeau 200 000 BTU/ 600 VOLTS 3 PHASE	10 200,00 \$ CHQ	4 000,00 \$
Club Piscine Lévis	Nirvana 175 000 BTU modèle pv haute performance	8 250,00\$	Ne font pas l'installation

Affaires municipales - Séance du 5 août 2024 (p. 4/4)

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Piscine Sainte-Marie Inc. au montant de 24 400 \$ avant taxes, pour l'achat de 2 thermopompes et l'installation.

Internet Bibliothèque (Information) Ce point est remis à la séance de septembre car les contrats avec Sogetel sont bientôt à échéance.



L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon sur place après la tonte. En plus de constituer un bon fertilisant, les rognures de gazon permettent de conserver un taux d'humidité convenable pour le sol et de protéger votre gazon de certaines maladies.

LES RÉSIDUS VERTS

Les résidus verts comme les feuilles, le gazon et les petites branches (moins d'un centimètre de diamètre et moins de 60 cm de long) sont ramassés dans le bac brun toute l'année.



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Nous encourageons les citoyens qui font déjà du compostage domestique à continuer. Il est tout de même essentiel d'utiliser le bac brun, car seules les matières végétales peuvent être compostées à la maison.

Les restes de table, par exemple, ne peuvent être placés dans un composteur domestique. Ces matières et plusieurs autres doivent être redirigées vers le bac brun.



TRUCS ET CONSEILS POUR ÉVITER LES INDÉSIRABLES

- Emballez les restes de table dans du papier journal ou dans un sac de papier bien fermé.
- Placez votre bac brun à l'ombre et gardez le couvercle fermé en tout temps.
- Faites vider votre bac lors de chacune des collectes.
- Nettoyez le bac lorsque nécessaire.
- Placez quelques couches de papier journal ou du carton dans le fond de votre bac afin d'éviter que la matière ne colle au fond.
- Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude dans votre bac brun.
- L'été, congelez vos restants de viande et sortez-les le jour de la collecte.
- En présence de vers blancs, aspergez-les de vinaigre.

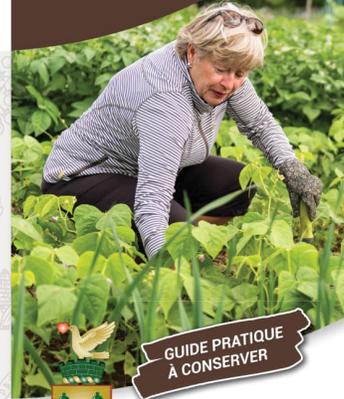
Nous comptons sur votre participation!

Pour en savoir plus :

Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
195, rue Bilodeau
Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0
418 249-4471
saintfabienpanet.com

Votre bac brun est arrivé!

Collecte des matières compostables et des résidus verts



GUIDE PRATIQUE À CONSERVER



MATIÈRES ACCEPTÉES



Est-ce que ça va dans mon bac brun?



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Restes de nourriture (cuits ou crus)
- Viandes, fruits de mer, os
- Coquilles d'œufs
- Noix et écaillés
- Fruits et légumes
- Gâteaux, sucreries
- Aliments frits
- Nourriture pour animaux
- Pains et céréales
- Produits laitiers
- Graisses comestibles
- Thé, tisane, café, filtres



RÉSIDUS VERTS

- Gazon, paille et foin
- Fleurs et plantes
- Feuilles mortes
- Mauvaises herbes
- Petites branches
- Bran de scie, copeaux de bois



AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES

- Papiers et cartons souillés
- Papiers essuie-tout
- Sacs en papier
- Emballages de carton souillé
- Cendres refroidies
- Litières et excréments d'animaux
- Serviettes de table, mouchoirs
- Cheveux, poils et plumes
- Bâtonnets ou cure-dents en bois



MATIÈRES REFUSÉES



RÉSIDUS NON COMPOSTABLES OU CONTAMINÉS

- Coquillages et moules
- Plastiques et styromousses
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- Médicaments
- Matières recyclables
- Bouchons de liège
- Items en plastique certifiés compostables
- Assiettes et ustensiles de plastique
- Produits de soins hygiéniques
- Feuilles jetables pour balais
- Résidus de construction
- Résidus domestiques dangereux
- Cires et gommes à mâcher
- Cartons cirés, plastifiés ou en composite
- Chandelles
- Feuilletts d'assouplissant
- Tous les types de matériel électronique
- Tapis et textiles
- Mégots et cendres de cigarette



AUTRES MATIÈRES INDÉSIRABLES

- Carcasses d'animaux
- Couches, serviettes hygiéniques et tampons
- Roches et graviers
- Plantes exotiques



SACS DE PLASTIQUE

- Tous les types de sacs en plastique, incluant le plastique biodégradable, oxodégradable ou le plastique régulier

Conservez ce guide sur votre frigo!

Esthétique Automobile

- Lavage intérieur et extérieur
- Décontamination
- Poussière de freins
- Cirage • Polissage
- Remise à neuf



Éric Lachance, propriétaire

VENTE
de pneus et de jantes
pour autos et camions
neufs et usagés

12, rue Dubois, Saint-Just (Qc) G0R 3H0
Tél. : 418 244-3528 • Cell. : 418 249-8041



ISOLATION
JACQUES & FRÈRES inc.
URÉTHANE GICLÉ ET CELLULOSE SOUFLÉE

Résidentiel • Commercial • Industriel • Agricole

**ASPIRATION BRIN DE SCIE
ET COPEAUX DE BOIS**

**ISOLATION FIBRE DE CELLULOSE
URETHANE GICLÉ**

T. 418 228-1537 • C. 418 225-7003
isolationjacques.com

FAITES CONFIANCE À UN SPÉCIALISTE
DE L'ISOLATION THERMIQUE ET
ACOUSTIQUE

Normand Lessard, président
normandlessard@globetrotter.net
2875, 28^e Avenue, Saint-Prospér G0M 1Y0

DÉPANNÉUR

GEN

ESSENCE

DÉPANNÉUR DU PIED DE LA CÔTE S.E.N.C.

7 JOURS SUR 7 – 8H À 23H

Tél.: 249-4191 Fax: 249-4191



GAZ - DIESEL - LOTERIE - CADEAUX

LOCATION FILMS— PHOTOCOPIES TÉLÉCOPIEUR (FAX)

PERMIS ET ARTICLES DE CHASSE ET PÊCHE

AGENCE DE VENTE AU DÉTAIL

DE BOISSONS ALCOOLISÉES

Au plaisir de vous accueillir,

Denise Allaire, propriétaire

BIBLIOTHÈQUE – Résumé de la Visite de soutien 2024

Pour les détails, consulter le compte rendu complet de la Visite de soutien

Bons coups de la bibliothèque

- Service de prêt entre bibliothèque opérationnel à 100%
- Développement et maintien de la collection
- Organisation de plusieurs activités d'animation

Projets de la bibliothèque

- Mise en place d'un réseau WI-FI
- Réflexion sur l'ajout d'un ordinateur de consultation
- Élagage de la collection locale

Statistiques

Abonnement

	2021	2022	2023
Nombre de jeunes	15	33	36
Nombre d'adultes	36	42	47
Total	51	75	83

Prêts

	2021	2022	2023
En bibliothèque	238	501	425
Livres numériques	143	169	127
Nombre d'utilisateurs	3 utilisateurs	7 utilisateurs	5 utilisateurs

Prêt entre bibliothèques

	2021	2022	2023
Documents empruntés	0	0	19
Documents prêtés	0	0	0

Recommandations pour la prochaine année

- Connecter la bibliothèque de Saint-Fabien-de-Panet (voir les détails dans le rapport)

Daniel Girard
Technicien au soutien des bibliothèques

Affaires municipales - Séance du 4 juin 2024 (règlement 363-2024)

Comme convenu dans le journal *Le Réveil* de septembre 2024, nous présentons les règlements adoptés lors de la séance du 4 juin de la façon suivante :

Règlement 363-2024 en octobre

Règlement 364-2024 en novembre

Par contre, vous pouvez toujours en prendre connaissance via la municipalité.

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

Le Conseil adopte, à l'unanimité des conseillers présents, le Règlement concernant la citation de l'église de Saint-Fabien-de-Panet à titre d'immeuble patrimonial.

En vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ., chapitre P-9.002), une municipalité peut, par son conseil, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

La Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain.

L'Église de Saint-Fabien-de-Panet possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique, emblématique et architecturale.

Le conseil municipal a adopté un règlement portant le numéro 359-2023 relatif à la démolition d'immeubles qui régit également l'Église de Saint-Fabien-de-Panet.

Le conseil considère qu'il est opportun de procéder à la citation de l'Église.

Un avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 2024.

Une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil, au plus tard deux jours francs avant la séance du Conseil au cours de laquelle il est adopté, et les membres du conseil dispensent monsieur le Maire d'en faire la lecture.

Un conseiller a déposé le projet de règlement tel que prévu par la loi.

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de Règlement 363-2024 concernant l'Église de Saint-Fabien-de-Panet à titre d'immeuble patrimonial.

BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'assurer la préservation et la mise en valeur des caractéristiques propres et des valeurs associées à l'Église de Saint-Fabien-de-Panet.

IMMEUBLE VISÉ PAR LE RÈGLEMENT

Est cité en immeuble patrimonial, lequel sera cité sous le vocable

« Église de Saint-Fabien-de-Panet » situé sur le lot 6 620 512 et dont l'adresse est le: 20-A, rue Principale Est à Saint-Fabien-de-Panet ce qui inclut la sacristie qui est rattachée à l'Église.

ÉTENDUE DE LA CITATION

La présente citation se limite à l'extérieur du bâtiment.

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

NULLITÉ

Le présent règlement est décrété dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et alinéa par alinéa, de manière que si un article, un paragraphe, un sous-paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

RÈGLE DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS

Dans le présent règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

1. En cas d'incompatibilité entre le texte et un titre, le texte prévaut.
2. En cas d'incompatibilité entre le texte et toute autre forme d'expression, à l'exception de la grille des spécifications, le texte prévaut.
3. En cas d'incompatibilité entre une donnée d'un tableau et un graphique, la donnée du tableau prévaut.

4. En cas d'incompatibilité entre une grille des spécifications et le plan de zonage, la grille prévaut.

ARTICLE 7. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

En cas d'incompatibilité entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale. En cas d'incompatibilité entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

ARTICLE 8. RENVOIS

Tous les renvois à un autre règlement contenu dans le règlement sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils s'étendent à toute modification que pourrait subir un autre règlement faisant l'objet du renvoi postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement.

SECTION 3 - EFFET DE LA CITATION EN IMMEUBLE PATRIMONIAL

ARTICLE 9. MOTIFS DE LA CITATION

Les motifs de la citation sont :

Valeur Historique, emblématique et architecturale

Première Église de Saint-Fabien-de-Panet. Des corvées furent organisées pour le transport de la pierre des fondations et les travaux débutèrent le 12 juin 1910. Le 16 octobre 1910, la construction fut terminée à l'exception de la couverture du clocher et la première messe y fut célébrée. L'Architecte de l'Église fut Maître Joseph- Pierre Ouellet.

Le 18 juillet 1911, Mgr Bégin procède à la bénédiction de l'église et des trois cloches. La première cloche, pesant 1 200 livres, a été donnée par la paroisse de Saint-Henri-de-Lévis et se nomme Louis Nazaire Fabien en l'honneur de l'Abbé Fabien Dumais, prêtre missionnaire qui fonda la paroisse. La deuxième, pesant 800 livres, se nomme Eugène Gustave en l'honneur du curé de l'époque, l'Abbé Gustave Cloutier.

Affaires municipales - Séance du 4 juin 2024 (règlement 363-2024)

La dernière, pesant 400 livres, a été baptisée Jeanne d'Arc, il est possible que ce nom cherche à évoquer Sainte Jeanne D'Arc. Ainsi les trois cloches ont une symbolique particulière. En plus de ces caractéristiques intéressantes au niveau architecturale, elle est également reconnue pour son acoustique. C'est d'ailleurs pour cette raison que Radio-Canada est venu en ses murs pour procéder à l'enregistrement d'un disque d'orgue.

Finalement, cette église fut construite sur l'un des plus hauts sommets de la municipalité.

ARTICLE 10. EFFETS DE LA CITATION

10.1 Tout propriétaire de l'immeuble patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien.

10.2 Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon l'immeuble patrimonial cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de cet immeuble patrimonial auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus dans ce règlement sans donner à la Municipalité un préavis d'au moins quarante-cinq (45) jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis.

Avant d'imposer des conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de comité du patrimoine au sens de l'article 117 de la Loi sur le patrimoine culturel (précitée).

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis délivré par ailleurs et qui autorise l'acte concerné.

10.3 Toute personne doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de l'immeuble patrimonial cité, auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale lorsqu'elle modifie l'aménagement et l'implantation d'un immeuble, le répare ou en modifie de quelque façon l'apparence extérieure.

10.4 Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil,

démolir en tout ou en partie l'immeuble patrimonial cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne qui pose l'un des actes prévus au présent article doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

L'autorisation du conseil est retirée si le projet visé par une demande faite en vertu du présent article n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans le cas de l'interruption d'un projet, le retrait de l'autorisation n'a pas pour effet de priver la Municipalité de la possibilité d'obtenir une ordonnance en vertu de l'article 203 de la Loi sur le patrimoine culturel (précitée).

10.5 Le conseil doit, sur demande de toute personne à qui une autorisation prévue à l'article 10.2 est refusée, lui transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du comité consultatif en urbanisme.

Le fonctionnaire désigné reçoit le préavis ou toute demande de permis portant sur cet immeuble patrimonial et le transmet au comité consultatif d'urbanisme.

10.6 Le comité consultatif d'urbanisme étudie toute demande portant sur cet immeuble patrimonial et transmet son avis motivé au conseil municipal et ses recommandations quant aux conditions à imposer, s'il y a lieu.

ARTICLE 11. OBLIGATIONS DU REQUÉRANT

Quiconque désire effectuer des travaux sur un immeuble patrimonial cité assujettit au présent règlement doit :

1. Soumettre une demande au fonctionnaire désigné.
2. Fournir tout renseignement et plan exigé par le fonctionnaire désigné lui permettant d'analyser la demande.
3. Aviser le fonctionnaire désigné avant d'apporter toute modification à un plan approuvé ou aux travaux autorisés.

4. Effectuer ou faire effectuer les travaux conformément aux conditions émises par le conseil municipal.

ARTICLE 12. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Les interventions effectuées sur un immeuble cité doivent être réalisées de façon à assurer la conservation et la mise en valeur des immeubles et des valeurs patrimoniales qui y sont associées.

Tout projet d'intervention assujettit au présent règlement doit viser l'atteinte des objectifs et critères spécifiques à chaque intervention.

Les caractéristiques propres à l'Église de Saint-Fabien-de-Panet devant être préservées et/ou mises en valeur sont les suivantes :

1) Toute intervention modifiant l'apparence extérieure de l'immeuble doit favoriser la préservation ainsi que la mise en valeur de ces éléments caractéristiques qui lui sont propres, soit :

- a. La toiture à forte pente.
- b. Le clocher.
- c. Les pinacles situés de chaque côté du clocher.
- d. La fenestration, la dimension, proportion et composition de celles-ci.
- e. Les portes, la dimension, proportion et composition de celles-ci.
- f. Le parvis.
- g. La sacristie.

Lors d'un agrandissement ou d'une nouvelle construction sur le lot, l'intervention doit permettre de conserver la prédominance du bâtiment original.

ARTICLE 13. PRÉAVIS

Nul ne peut poser l'un des actes prévus à l'article 10 sans donner à la Municipalité un préavis de 45 jours. Dans le cas où un permis ou un certificat d'autorisation est requis, la demande de permis ou de certificat tient lieu de préavis.

Affaires municipales - Séance du 4 juin 2024 (règlement 363-2024)

ARTICLE 14. RECOURS ET SANCTIONS

14.1 Tout intéressé, y compris la Municipalité, peut obtenir de la Cour supérieure une ordonnance pour faire cesser tout acte ou opération qui est entrepris ou continué sans l'autorisation requise ou sans le préavis requis à l'article 13 ou fait à l'encontre des conditions imposées par la Municipalité. Il peut également obtenir de la Cour supérieure une ordonnance pour faire exécuter les travaux nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale d'un bien patrimonial cité dont le propriétaire ne respecte pas le devoir qui lui incombe en vertu de l'article 10.

De plus, dans le cas de tout acte ou opération qui est entrepris ou continué sans l'autorisation requise ou sans le préavis requis à l'article 14 ou fait à l'encontre de l'une des conditions imposées par le conseil municipal, tout intéressé, y compris la Municipalité, peut obtenir de la Cour supérieure une ordonnance pour faire exécuter les travaux

requis pour rendre le bien conforme aux conditions visées à l'article 10 ou aux conditions que la Municipalité aurait pu imposer si un préavis lui avait été donné ou une demande d'autorisation lui avait été faite conformément au présent règlement, pour remettre en état les biens ou pour démolir une construction. Les travaux sont à la charge du propriétaire.

14.2 Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. Les amendes applicables varient selon la nature de l'infraction et sont prévues au chapitre VIII, section I de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q. chap. P-9.002). Les amendes minimales sont fixées à 2 000 \$ et les amendes maximales à 1 140 000 \$.

ARTICLE 15. APPLICATION

Les fonctionnaires désignés à l'application du présent règlement sont l'inspecteur en bâtiment et ses adjoints.

ARTICLE 16. RÈGLEMENT D'URBANISME

Le bâtiment patrimonial cité est également assujéti aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité et qui lui sont applicables.

ARTICLE 17. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Passé et adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024 et signé par le maire et la directrice générale/greffière-trésorière.

Date de l'avis de motion : 4 mars 2024

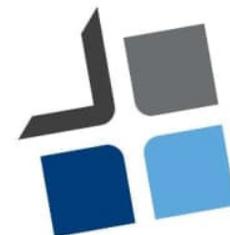
Adoption du projet de règlement : 4 mars 2024

CCU : 29 mai 2024

Adoption du règlement : 4 juin 2024

Avis de promulgation : 5 juin 2024

N'importe quoi PC
POUR VOTRE BESOIN INFORMATIQUE



Ian Scott || cell. 581-888-4633 || np.pc@outlook.com
Saint-Fabien-de-Panet

Problèmes d'ordinateur, de portable ou de cellulaire? Que ce soit pour des virus, une lenteur du système, des messages d'erreur, des problèmes de chargement, je peux vous aider.

- ✓ Réparation d'ordinateur et portable
- ✓ Maintenance générale
- ✓ Récupération de données
- ✓ Mise à niveau des systèmes
- ✓ Formatage
- ✓ Aide à l'installation de programmes (Facebook, Messenger, courriel, YouTube, etc.)
- ✓ Configuration d'accessoires (imprimante, scanner, etc.)
- ✓ Configuration de cellulaire

Déplacement à domicile possible selon l'endroit. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

Sécurité publique - Violence conjugale ou violence entre partenaires intimes (VPI)

La MRC de Montmagny nous demande d'insérer un article de la SQ dans chaque parution de notre journal Le Réveil.

Cette catégorie de violence comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles de même que les actes de domination sur le plan économique et les gestes de contrôle coercitif* exercés contre un partenaire intime, et ce, pendant ou après la relation. Elle se caractérise en général par une série d'actes répétitifs. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais elle constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.

*Contrôle coercitif : Réfère à une accumulation de stratégies subtiles, insidieuses ou manifestes, de nature criminelle ou non, dont la personne qui en est l'auteur use pour prendre du pouvoir sur l'autre ainsi que pour maintenir une emprise psychologique et un climat de tension dans l'objectif d'obtenir ce qu'elle désire.

Formes de violence et exemples de comportements violents

Psychologique : critiques à répétition, chantage, fausses accusations, menaces, silence, etc.

Verbale : sarcasmes, insultes, propos dégradants, hurlements, etc.

Économique : contrôle financier imposé, surveillance accrue du budget, privation des cartes d'identité, etc.

Physique : coup de poing sur la table, destruction du mobilier, bousculade, blessure infligée à un animal, etc.

Sexuelle : tout geste qui n'a pas été consenti, qu'il soit fait avec ou sans contact physique, comme le sextage, le voyeurisme, l'exhibitionnisme, les agressions sexuelles, l'exploitation sexuelle, etc.

Lien vers le questionnaire interactif de SOS violence conjugale

SOS violence conjugale propose un questionnaire interactif comportant 25 questions afin de vous aider à déterminer si certaines formes de violence sont présentes dans votre relation avec un partenaire ou avec un ex-partenaire. Explorez-le à titre personnel ou partagez-le avec vos proches en utilisant le lien suivant: <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/test-auto-evaluation-introduction>

La Sûreté du Québec travaille étroitement avec les ressources spécialisées en violence entre partenaires intimes afin d'assurer au mieux la sécurité des personnes impliquées pendant et après un événement. Ces ressources offrent du soutien, de l'écoute et de l'aide, qu'il y ait ou non dépôt d'une plainte.

Ressources

a) Vous êtes victime de VPI ou vous vous questionnez sur la présence de VPI dans votre relation?

- SOS violence conjugale (soutien et orientation vers des ressources, service offert 24/7)
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Rebâtir (4 h de consultation juridique gratuite pour les victimes de violence conjugale et sexuelle)
- CAVAC
- Transit Secours (accompagnement lors d'un déménagement en contexte de violence conjugale)
- Aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence (communiquez avec SOS violence conjugale)

b) Vous vous inquiétez de la présence de VPI dans la relation d'un proche?

- SOS violence conjugale (soutien et orientation vers des ressources, service offert 24/7)
- CAVAC
- Liste des organismes du réseau À cœur d'hommes (aide aux hommes qui ont des comportements violents en contexte conjugal et familial)

c) Vous adoptez des comportements violents dans votre relation?

- Liste des organismes du réseau À cœur d'hommes (aide aux hommes qui ont des comportements violents en contexte conjugal et familial)

Rabais selon l'ampleur des travaux!



Félix B. Lemelin
Technicien en génie civil
Cell. : 418 234-2096



EXCAVATION BLG

SOUSSION GRATUITE

9010-3250 Québec Inc.
49, rue Principale Ouest
Saint-Fabien-de-Panet
Gar. : 418 249-4081

- Excavation
- Vente de gravier MG-20 MG-112
- Pierre 3/4 • Sable
- Terre végétale tamisée
- Gravier brut tamisé 0-3/4
- Installation de fosse septique et champ d'épuration
- Chemin forestier
- Nivelage de chemin

Julien Guénard
Opérateur de pelle mécanique
Cell. : 418 249-8226



RBQ : 8001-6942-08

Imprimerie Appalaches Inc. F.101.56

Remerciements au nom du terrain de jeux du sud

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de notre camp de jour cet été. Nous sommes ravis d'annoncer que cette année, le camp a accueilli 78 enfants. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien inestimable de nos partenaires et l'engagement de notre équipe.

Nous tenons tout particulièrement à remercier nos précieux commanditaires :

- **Député Mathieu Rivest**
- **Épicerie JR**
- **Marché Tradition Saint-Paul-de-Montminy**
- **Doyon & Frères**
- **BMR Avantis Saint-Paul-de-Montminy**
- **Dépanneur du Pied de la Côte**
- **Bar laitier Panet**
- **Proxim pharmacie affiliée – Amir H.Maani**

Votre générosité a été essentielle pour la réalisation de nos activités et pour créer un environnement stimulant et joyeux pour les enfants. Votre soutien démontre une véritable implication envers notre communauté, et nous sommes profondément reconnaissants pour votre contribution.

Nous sommes également heureux de souligner que, pour la deuxième année consécutive, les quatre municipalités du sud de la MRC de Montmagny se sont regroupées pour organiser ce camp. Cette collaboration intermunicipale a été un véritable atout, permettant de créer une offre diversifiée et enrichissante pour les jeunes participants.

Un immense merci également aux animateurs et bénévoles qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur enthousiasme pour encadrer et inspirer nos jeunes participants. Leur dévouement et leur passion ont été des éléments clés dans la création de moments inoubliables pour chaque enfant.

Le camp de jour a été un lieu de découvertes, d'apprentissages et de plaisirs partagés, et cela n'aurait pas été possible sans le soutien et l'implication de chacun. Nous sommes impatients de poursuivre cette belle aventure l'année prochaine et de continuer à offrir des opportunités enrichissantes à notre communauté.

Encore une fois, un grand merci à tous nos partenaires, animateurs et bénévoles. Votre soutien et votre engagement sont inestimables et font toute la différence.

Jessie Gosselin

Coordonnatrice du terrain de jeux du sud



Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

Chers Panétois et Panétoises,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport annuel 2023.

Lors de la dernière séance extraordinaire du conseil, tenue le 10 juin dernier, Madame Mercier, CPA auditeur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet aux conseillers pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2023. Voici le résumé de sa présentation :

Total des revenus de fonctionnement (voir note 1)	1 896 245\$
Moins : Total des dépenses de fonctionnement (voir note 2)	(2 097 579\$)
Moins : Remboursement à long terme	(33 667\$)
Moins : Activités d'investissement	(113 253\$)
Amortissement	368 739\$
Excédent accumulé	70 058\$
Cession nette des immobilisations	0\$
Propriétés destinées à la revente	0\$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	90 543\$
---	-----------------

Surplus accumulé au 01-01-2023	837 185\$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	90 543\$
Moins affectation surplus	(68 000\$)

Surplus accumulé au 31-12-2023	859 728\$
---------------------------------------	------------------

Note 1 :

Le total des revenus de fonctionnement comprend :

Taxes (Foncieres, eau, égout et matières résiduelles)	1 124 941\$
Compensation tenant lieu de taxes (Compensations reçues du gouvernement pour les terres publiques, les écoles et les établissements de santé)	113 818\$
Transferts (Subvention pour entretien du réseau routier, péréquation, TVQ etc.)	513 134\$
Services rendus (Location de salle, location de refuges du Parc régional des Appalaches) Services rendus aux municipalité voisine, photocopies, etc.	91 722\$
Imposition de droits (Licence de chiens, droit de mutations, etc.)	33 635\$
Amendes et pénalités	1 265\$
Autres revenus d'intérêts	13 183\$
Autres revenus	4 547\$
Total des revenus de fonctionnement	1 896 245\$

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

Note 2 :

Le total des dépenses de fonctionnement incluant l'amortissement des immobilisations corporelles comprend :

Administration générale (Salaire administration et élus, frais d'administration, fourniture de bureau, etc.)	345 525\$
Sécurité publique (Sûreté du Québec, Service incendie)	182 109\$
Transport (Salaires officier et ouvrier municipaux, déneigement, entretien des équipements, signalisation, éclairage de rue, etc.)	704 381\$
Hygiène du Milieu (Réseau d'aqueduc, réseau d'égout, cueillette et transport des vidanges et du recyclage)	518 592\$
Aménagement, urbanisme et développement (Règlement urbanisme, fleurs et entretien, quote-part MRC, Tourisme)	69 375\$
Loisirs et Culture (Entretien et frais de chauffage salle, chalet des sport, bibliothèque, etc. Patinoires, terrain de jeux, Piscine etc.)	170 947\$
Frais de financement (Intérêts sur la dette à long terme)	106 650\$
Total des dépenses de fonctionnement	2 097 579\$

L'excédent de fonctionnement de l'exercice de 90 543\$ s'explique par la fermeture de la piscine municipale à l'été 2023 ainsi qu'à certaines dépenses ayant été moins élevées que celles budgétées. De plus, les revenus de droits de mutation ont été plus élevés que ceux budgétés pour 2023.

Pour plus d'informations ou commentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à munpanet@saintfabiendepanet.com ou par téléphone au 418-249-4471 poste 1.

REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion pour remercier tous les citoyens, les élus ainsi que le personnel de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour leur engagement et leur contribution tout au long de l'année.

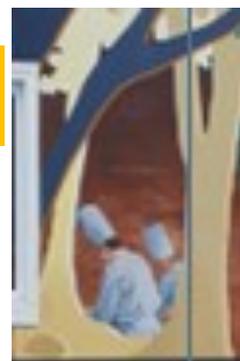
Laurent Laverdière, Maire



Pour les jeunes lecteurs - La popote

12 septembre 2024 - Pour la toute première fois depuis de nombreuses années de bénévolat à La Popote, Madame Lorraine Lemelin a pu tranquillement partager le délicieux repas avec ses voisines et voisins de table, sans organiser l'approvisionnement et les opérations, ni se presser derrière les fourneaux ou ranger la vaisselle.

Les étoiles se sont bien alignées et Lorraine a pu se trouver de talentueuses remplaçantes, dont Claire, Marie-Lyne et Sylvie. Merci Madame Lemelin, d'avoir si bien mené la barque de La Popote et de nous avoir préparé des mets toujours copieux et savoureux!



Pour les jeunes lecteurs - La Fabiothèque



Bibliothèque municipale
de Saint-Fabien-de-Panet

Bonjour, comment s'est passé votre été? Avez-vous lu quelque chose d'intéressant? Donnez-nous des exemples, cela nous intéresse. Venez nous en parler à la Fabiothèque, tous les mercredis soirs de 18 à 20h.

Sachez que le lundi 30 septembre, nous aurons un nouvel arrivage de livres, avec énormément de nouveautés dans les romans jeunesse, les histoires, etc.

Pour une description plus détaillée des nouveaux livres, suivez-nous sur le Facebook de la Fabiothèque: <https://www.facebook.com/bibliostfabiendepanet>

Juste pour vous donner une idée de l'organisation nécessaire à la rotation de livres entre les bibliothèques du Québec, voici une photo que j'ai prise au siège social du Réseau BIBLIO. Cet entrepôt est plein de boîtes de livres préparées pour vous. Les boîtes qui nous sont réservées seront acheminées par camion, et les livres livrés le 30 septembre seront placés sur les étagères par vos bénévoles. Venez nous rendre visite, cela nous fera le plus grand plaisir de vous expliquer tout cela et de vous proposer des nouveautés!



Pour les lecteurs du secondaire - Québec Science

À la Fabiothèque, nous avons un abonnement au magazine Québec Science, qui offre une foule d'informations intéressantes. Pour la rentrée des classes, l'éditorial* du Québec Science de septembre propose de réfléchir sur six défis que rencontre l'école.

Ces défis ont été soulignés par « 5000 personnes de toutes les régions du Québec : parents, personnel enseignant et non enseignant, directions d'établissement, centres de services scolaires et partenaires communautaires. »

Je me dis que comme élèves /étudiants, vous auriez peut-être envie de prendre connaissance de ces six défis, et de faire votre propre classement. Les voici donc:

- « Les écrans (et leur gestion en classe) »
- « L'intimidation et la violence »
- « L'épuisement des profs »
- « La régulation du stress et de l'anxiété des élèves »
- « Le manque de motivation et d'intérêt de certains enfants pour l'école »
- « Le peu d'arrimage entre les services et les besoins des élèves »

Si vous voulez en parler, sachez que toutes vos idées ont leur place dans Le Réveil. Envoyez vos idées et suggestions à info@journal-le-reveil.com.

* Un éditorial (parfois abrégé en édito) est un genre journalistique qui donne à savoir la position ou le point de vue de l'éditeur ou de la rédaction d'un média sur un thème d'actualité.

Pour tous les lecteurs - Le marché aux puces



31 août 2024 à la salle Communautaire

Les bénévoles de la Fabiothèque ont vendu pour 68 \$ de livres usagers, qui permettront d'acheter des friandises pour l'Halloween à la bibliothèque.

Une belle occasion...

Nous avons trois belles collections à offrir à une école, un organisme ou une famille ayant de l'intérêt pour la culture générale, le bricolage/les technologies, ou la cuisine :

- "Larousse illustré en 3 volumes"
- "Comment ça marche?"
- "Mes délicieuses recettes de grand-mère"

Pour information merci de contacter Alice Lenoir, à info@journal-le-reveil.com



PAUSE-RESSOURCE (Lac Frontière – St-Just – St-Fabien – Ste-Lucie)
reprise des **PAUSES-RESSOURCE** :

DIMANCHE 6 OCTOBRE



RECYCLAGE

REMORQUAGE

GILLES & MARC NICOLAS

Tél.: 249-8911



Un conteneur à votre disposition

25 Principale Ouest

pour vos vieux appareils électroménagers
(aucun achat).

**Service de
REMORQUAGE
24hres**

ACHAT FERRAILLE
Carcasse d'auto - Batterie - etc...

**Vente de pneus usagés
Vente de pièces usagées
et neuves sur commande**

**Recyclage
Remorquage**

9276-4992 QUÉBEC INC.
Licence #78448

25, Principale Ouest
Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0
Gilles Nicolas: 418 249-8911
Marc Nicolas: 418 291-2615





*fait couler
beaucoup
d'encre*

Pour que le français continue d'être au centre
de nos conversations, passons à l'action.
Quebec.ca/français-ça-dépend-de-nous

Le français^{Qc}

Votre
gouvernement

Québec 

Êtes-vous celui ou celle qu'on recherche ?



Pour plus d'informations :
Laurence Bélanger, TES responsable des loisirs
Tél. : 418 249-4051 #27325
laurencebelanger898@gmail.com

LE CHSLD DE ST-FABIEN-DE-PANET EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Diverses options de bénévolat s'offrent à vous, selon vos intérêts et vos disponibilités

VISITES D'AMITIÉ

Venez passer un moment de qualité avec un ou plusieurs résidents ciblés par la responsable des loisirs. Des suggestions de sujets à aborder ou d'activités à réaliser vous seront proposées.

RÉALISATION D'ACTIVITÉS

Réalisez plusieurs activités, seul-e ou accompagné-e de la responsable des loisirs. Des activités peuvent vous être proposées, si vous le souhaitez.

SOUTIEN EN LOISIRS

Aidez la responsable des loisirs dans la réalisation d'activités de groupe, décoration du milieu, etc.

TOUTES LES IDÉES SONT LES BIENVENUES

CERCLE DES FERRIÈRES

Ce message est peut-être pour toi - Lis cette invitation

Au printemps dernier, votre municipalité s'est prévalué du programme Nouveaux Horizons pour demander une subvention pour un projet qui me tenait à cœur.

Le local des fermières a reçu trois belles machines à coudre et une surjeteuse neuve, ainsi que certains accessoires. Cela nous permet d'offrir un cours de couture à ceux et celles qui voudraient acquérir de nouvelles compétences. Je suis disposée à vous enseigner les techniques de base à travers certains projets d'abord simples et on verra par la suite...

Je m'adresse aussi à ceux et celles qui souhaiteraient apprendre à faire leurs petites réparations (bas de pantalon, couture à refaire...). Je pense apporter quelque chose qui pourrait s'avérer positif et vous transmettre la passion qui m'animait auparavant.

Si vous êtes intéressé-e, je prendrai vos noms et disponibilités; ainsi, je pourrai céduer une rencontre pour vous informer davantage. Voici mon numéro de téléphone, principalement en soirée 418-249-2211. **Claudette Lapointe**

CHORISTES RECHERCHÉ·E·S

Jour, heure, encore à déterminer

Endroit : 176 Boutin à Saint-Fabien-de-Panet

Activité gratuite

Inscription / Info :

Sylvain au 450 - 821 - 4876

Le chant

- Procure du plaisir
- Améliore les contacts en société
- Stimule la mémoire



Commencez à chanter dès aujourd'hui !

P.S. Nous recherchons aussi un·musicien ou une musicienne au clavier, pour accompagner la chorale les jours de pratique.

Nouvelles du village



Le Club Âge d'Or Panet / Fadoq

Danse le dimanche 6 octobre de 13h30 à 16h30 * premier dimanche du mois
Musique avec le duo Charles et Diane.

Cartes à tous les jeudis **dès 19h** au bureau municipal



La Popote - jeudi 10 octobre à partir de 11h30 - Prix du repas: 7,00\$

à la salle communautaire *deuxième jeudi du mois



Le Comptoir (friperie) - tous les jeudis de 13h à 15h (derrière l'église)

Le Cercle des fermières - le 2e mercredi du mois dès 13h (sous la sacristie)



La bibliothèque municipale (199 rue Bilodeau) - FABIOTHÈQUE

Au plaisir de vous accueillir à la bibliothèque **tous les mercredis soirs, de 18 à 20h**

Attention! La Fabiothèque accueillera les petits pour Halloween, le jeudi soir 31 octobre, de 18 à 20h.

Les Amie·s de Panet



vous offrent le service de livraison d'épicerie à votre domicile. Vous avez des intérêts pour le service, il suffit de donner votre nom et la livraison se fera le lundi et le jeudi de chaque semaine au début de l'après-midi.

Si cela vous intéresse, inscrivez-vous au 418 249-2941
Lorraine Lemelin

Pour les jeunes lecteurs - Halloween

Bonjour ! Voici quelques questions pour vous, sur le thème de l'Halloween à Saint-Fabien-de-Panet.

Les réponses à ces questions se trouvent en toute dernière page (calendrier). À bientôt!



1) Où peut-on trouver des déguisements?



2) Où se rendre le soir d'Halloween entre 18h et 20h?

Pour les jeunes artistes - Halloween



3) Qui a pris ces jolies photos?

- Indice : c'est la même personne qui fait de nombreuses photos pour le Journal Le Réveil.

Coloriage



Lina Lemelin
COIFFURE
Elle & Lui

84 rang St-Isidore, St-Fabien-de-Panet
Tél.: 249-2543



Lina

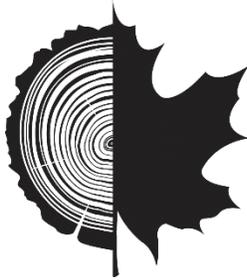


Si votre vie est affectée par la consommation d'une autre personne, parent ou ami. Nous pouvons vous aider.

Al-Anon est une fraternité anonyme. Chaque groupe n'a qu'un but, aider les familles des alcooliques.

L'anonymat est la base spirituelle d'Al-Anon.

Pour information:
1-844-725-2666



ÉRABLIÈRE
LES FRÉRÔTS



À vendre bois chauffage 100\$ la corde, fendu et livré (paroisses avoisinantes) (érable, merisier et hêtre).

Le prix sera majoré de 5\$/corde pour toutes les commandes passées après le 1 juillet.

Étienne Chabot : 581 999-4969

Marie Brousseau : 418 241-3991

Quantité limitée

Poésie - La rivière perdue

Je me souviens de ces instants,
bien assis sous mon vieux chêne argenté.
Là où je pouvais encore rêver comme un enfant.
Libre et sans entrave, à l'innocence!

Me laissant bercer, sous le bruissement
Des feuilles qui dansent dans le vent.
M'octroyant le désir silencieux d'un vieux chêne.
Dont l'espoir est le rappel d'une trace
Façonnée au sol.
D'une coulée de sève, dansante
À l'intérieur de mon phare.

Du coin de mon regard
Je recherche mon assise d'autrefois.
Un terreau et un vieux chêne!
Tout ce qu'il me reste comme versant!
Des larmes s'écoulent silencieusement
dans la rivière de mon enfance!!!

Pour me rappeler, que nous avons existé autrefois.
Mon souhait! Ne laissez jamais votre histoire s'effacer!

Michel Daigle, le poète de Saint-Fabien-de-Panet
Août 2024



IMPORTANT!

LA PREMIÈRE COLLECTE N'AURA LIEU OU'EN DÉCEMBRE 2024

Chantal Vachon

Coiffure & esthétique

186 rue Boutin, St-Fabien-de-Panet

Tél.: 249-2145



SCENTSY

Chantal

GARAGE
Royer

Guy Royer, prop.

418-249-2463

Cell. : 418-234-7145

57, rue Principale Est, Saint-Fabien-de-Panet G0R 2J0

Silencieux

Freins
Suspension

Pose de pneus
Balancement électronique

Changement d'huile

Vente de pièces
neuves et usagées
sur demande

HORAIRE

Lundi au jeudi : 8:30 - 16:30

Vendredi : 8:30 - 12:00



Votre ferme maraîchère locale

Légumes, fines herbes, fruits, fleurs, oeufs, produit de notre terroir et sirop d'érable cultivés sans produits chimiques.

Disponibles à notre kiosque libre-service, 60 rang St-Jean-Baptiste, St-Fabien-de-Panet:

* Avril: Sirop d'érable pur récolté et bouilli sur place.

* Juin à novembre: 70 variétés de fruits et de légumes de saison sans produits chimiques. Fleurs et bouquets.

* Avril à novembre: Les produits transformés issus de notre terroir et des oeufs frais.

Disponibles au Dépanneur du Pied de la côte, 151, rue Principale E St-Fabien-de-Panet:

* Muffins, biscuits et beignets frais du jour, du lundi au samedi.

Disponibles au Marché JR inc, 403 QC-204, Saint-Just-de-Bretenières:

* Produits transformés issus de notre terroir.

Disponibles en ligne sur Marché La chèvre & le chou www.lachevreetlechou.ca:

* Muffins, biscuits et beignets frais et les produits issus de notre terroir.

La Ferme Flanc Sud, 60 rang St-Jean-Baptiste, St-Fabien-de-Panet, Qc. Tel: 418-408-0084

Courriel: fermeflancsud@cisk.ca , Facebook: [LaFermeFlancSud](https://www.facebook.com/LaFermeFlancSud)

SOIRÉE 70'S RÉTRO

SOUPER MÉCHOUI PORC & POULET

ANIMATION MUSICALE DUO TANDEM (FRANCINE ET MARIO)

**PORTE OUVRE
16H30**

**VIN D'HONNEUR
17H**

**SOUPER
18H**

28\$ ADULTE SOUPER & SOIRÉE

6 À 12 ANS 15\$

0 À 5 ANS GRATUIT

SOIRÉE SEULEMENT 10\$

**12
OCT**

**213 RUE DE LA SALLE,
SAINT-FABIEN-DE-PANET**

**VOUS ÊTES INVITÉS À VOUS COSTUMER
*PRIX POUR LE MEILLEUR COSTUME
TOUS LES PROFITS IRONT À LA FABRIQUE**

Le vin d'honneur sera servi à 17h pour souligner l'implication de tous les bénévoles qui ont organisé et participé aux activités de financement pour notre église depuis les années 70 à aujourd'hui.

Vous pouvez vous procurer vos billets auprès des personnes suivantes:

Claire Mercier
Monique Garant
Raymond Auger

418 249-2072
418 249-2269
418 249-2636

Marie-Josée Montminy
Claudette Lapointe
Bruno Duchesneau

418 249-2041
418 249-2211
418 249-2902



CIRCUITS ET HORAIRES

Du transport pour tous

➤ 3 départs le matin :

- 6 h de Sainte-Lucie, arrivée à Montmagny à 7 h
- 6 h 15 de Saint-Just, arrêts dans différentes municipalités, arrivée à Montmagny à 7 h 45
- 9 h de Saint-Just, arrêts dans différentes municipalités, arrivée à Montmagny à 10 h 15

➤ 3 retours de Montmagny vers le sud : 14 h, 16 h et 16 h 30

➤ Transport entre les municipalités du sud : mardi, mercredi et jeudi

➤ Transport la fin de semaine de Saint-Just vers Montmagny

Une fois par mois, sur demande de plus de 4 personnes

➤ Transport de groupe (prix sur demande)



TARIFS

7 À 59 ANS 6 \$ aller / 6 \$ retour

60 ANS ET PLUS ET ÉTUDIANTS 5 \$ aller / 5 \$ retour

10 BILLETS

7 à 59 ans : 50 \$

60 ans et plus et étudiant : 45 \$

PASSE MENSUELLE

7 à 59 ans : 130 \$

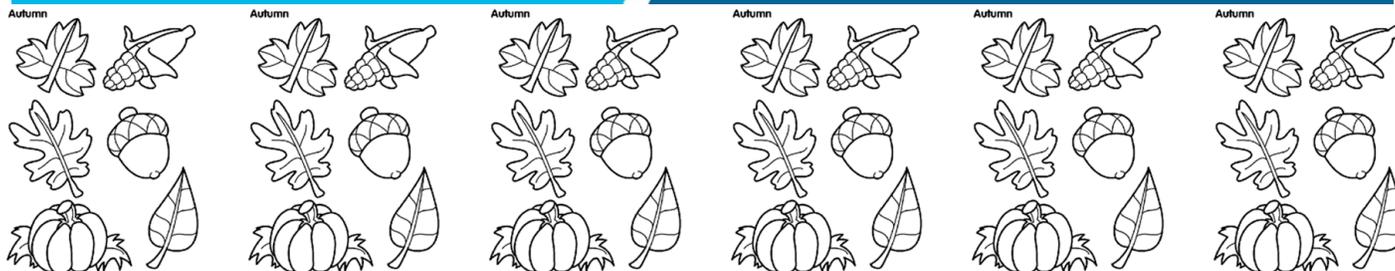
60 ans et plus et étudiant : 90 \$



TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ
DE LA MRC DE MONTMAGNY

Réservation avant 15 h la veille du transport
du lundi au jeudi et avant 11 h le vendredi pour les
transports de la fin de semaine et du lundi suivant

418 248-0445 • repartition@tcamontmagny.ca



Jonathan Nolet, propriétaire
418 291-4502

**GARAGE
AM
AUTOMEC**

**MÉCANIQUE
GÉNÉRALE**

**INSPECTION
ET ENTRETIEN**

**VENTE ET
INSTALLATION
DE PNEUS**

Heures d'ouverture 9h à 18h
du lundi au vendredi

ZenOasis
Carole Therrien
581-397-4633

Praticienne en Massage Polarité
Je vous accompagne pour libérer vos
blocages, réduire le stress, soulager les
douleurs et retrouver un équilibre
intérieur.

4, Rang St-Isidore St-Fabien-de-Panet, GOR 2J0



SAMEDI 19 OCTOBRE 2024
10h à 15h30



SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES
250, rue Principale
au Fablab - Activité gratuite



Événement apprécié par la population, un atelier « Répare tes trucs » sera présent pour une première fois dans le sud de la MRC de Montmagny, le 19 octobre prochain au fablab de Saint-Just-de-Bretenières.

Le succès des cafés réparation dans le monde et dans notre région ne se dément pas ! Grâce à plusieurs réparateurs bénévoles, la population est invitée à venir réparer ses objets au sous-sol du 250 rue principale à St-Just.

Le matin, de 10h00 à 12h30, 4 ateliers de réparation sont proposés : atelier d'impression 3D de petits objets en plastique à réparer, atelier d'ébénisterie pour vos projets de réparation ou de création d'objets en bois, atelier couture pour réparer vos vêtements, rideaux ou autres et enfin atelier de réparation appareils électroniques (jouets, radios, imprimantes, etc.) et petits électroménagers (yaourtière, machine à café, etc.).

Les personnes intéressées sont invitées à rester à l'affût sur les réseaux sociaux de leur municipalité ou de la MRC de Montmagny (facebook), un lien sera partagé pour les inscriptions du matin.

Venez nombreux !

L'après-midi de 13h30 à 15h00, les mêmes ateliers sont offerts, cette fois en mode « premier arrivé, premier servi » (sans réservation). Le programme pourra être mis à jour au fur et à mesure que des bénévoles se présenteront en vue de participer à l'évènement.

L'objectif de l'activité Répare tes trucs sera, comme toujours, d'aider les citoyens à remettre en état des objets usagés afin d'éviter que ceux-ci viennent grossir le volume déjà élevé de déchets qui s'en va à l'enfouissement chaque année, mais également à faire connaître les services du fablab.

Information :

Dominique Darsoulant, contact pour l'activité Répare tes trucs à St-Just-de-Bretenière
lina.darsoulant@espacesud.fr

PREVOSTECH

Électricité | Climatisation-Chauffage | Réfrigération

418 249-2200



RBQ : 5796-2458-01

THERMOPOMPE

Vente, installation, réparation et entretien

Soumission gratuite

Situé à Saint-Fabien-de-Panet

administration@prevostech.ca

www.prevostech.ca

Marc-André et Maxime Prévost, Propriétaires



Concessionnaire agréé de :



Chauffage et Climatisation



Réflexion...

Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même. 2 Corinthiens 5. 19

Réconcilie-toi avec Lui, je te prie, et sois en paix : ainsi le bonheur t'arrivera. Job 22. 21

Réconcilié avec Dieu ?

Voilà une question de la plus haute importance. La réconciliation est à la fois une démarche de Dieu vers l'homme, et de l'homme vers Dieu. Un objectif : la paix.

L'offensé, c'est Dieu, car l'homme est pécheur. Il serait donc normal que l'offenseur, chacun de nous, aille vers Dieu pour lui dire : "J'aimerais me réconcilier avec toi ; dis-moi ce que je dois faire pour réparer mes torts ; je payerai". Mais Dieu sait parfaitement que l'homme pécheur ne fera jamais le premier pas vers lui, et qu'il ne pourra pas rembourser la dette de ses péchés.

Alors Dieu a pris les devants, parce qu'il m'aime, bien que je sois coupable. Il y a 2000 ans, à la croix de Golgotha, Dieu a fait tomber sur son Fils le châtement que je méritais. Compté parmi les transgresseurs, Jésus a porté le péché d'un grand nombre (Ésaïe 53. 12). Ce sacrifice expiatoire de Jésus Christ me réconcilie avec Dieu.

Est-ce que tous les humains sont alors réconciliés avec Dieu ? Non ! Il est nécessaire qu'ils fassent la seule démarche utile : accepter par la foi ce merveilleux cadeau que Dieu leur offre, le salut par la mort de Jésus Christ. "Il a fait la paix par le sang de sa croix" (Colossiens 1. 20).

Vous-même, avez-vous fait ce pas ?

Alors, ceux qui sont en paix avec Dieu peuvent supplier leur prochain : "Soyez réconciliés avec Dieu ! Celui qui n'a pas connu le péché (*Jésus*), Dieu l'a fait péché pour nous, afin que nous devenions justice de Dieu en lui" (2 Corinthiens 5. 20, 21), c'est-à-dire : afin que nous soyons considérés comme justes par Dieu



Église Chrétienne Évangélique

Adresse : 130, Route 204, St-Just

Téléphone : (418) 244-3010

Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-3740

Personne ressource : Michel Ferland (418)249-4601

Site Web: <http://www.eglisechretiennestjust.net>

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple demande de votre part.



**Un technicien
d'expérience**

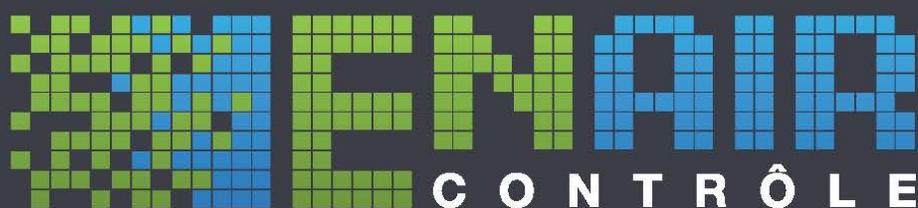
**Pour un service en
toute confiance**

- Moteur
- Transmission
- Système injection
- Système électronique
- Lecture de code "engine"
- Antirouille
- Vente et installation de pneus
- Programmation de valve électronique

**Lundi au jeudi :
8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00**

25, rang St-Jean-Baptiste, St-Fabien-de-Panet (QC) G0R 2J0

418-249-2835



**Réfrigération
Climatisation
Ventilation
Électricité
Chauffage**

**VENTE, INSTALLATION ET SERVICE
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**



**La qualité du service avant tout !
418 248-2468**

2270419



LES QUATRE PILIERS DE LA COMMUNICATION :

Bonjour à tous,

Je veux vous entretenir de ce qui est venu dans mon cœur : vous parler de l'importance d'apprendre à communiquer pour vivre des relations saines, dans la non-violence. La division s'étend partout, nous en voyons les effets tous les jours, dans le monde politique, social, culturel, le monde économique et aussi dans l'Église catholique et autres. La recherche que j'ai faite en avril comporte des pages avec des figures, des exemples en couleur, pour ceux et celles qui le désirent, allez voir sur Internet votre Journal Communautaire **Le Réveil en couleur**.

Regardons l'importance de rester unis, surtout dans la famille rapprochée, la famille élargie, les relations amoureuses, amicales et toutes les autres relations humaines. C'est un art à travailler pour être libres, plus heureux, seul et avec les autres; dans le but de vivre plus heureux. Prions en famille dans le mois du rosaire, le chapelet touche le Cœur de Marie, des enfants, elle prie avec nous.

Je vous souhaite une belle fin d'année, de belles relations en harmonie, afin que tous nous puissions faire le ménage de ce que nous n'avons pas besoin, régler les conflits qui traînent, mettre notre âme et notre esprit dans la confiance en Dieu. Peu importe ce qui arrive, nous croyons que Dieu est Père, Tendresse, Amour, Pardon et Miséricorde. Vivons le Sacrement du Pardon, la Repentance, la Purification. Dieu est trois fois SAINT, SAINT, SAINT, DIEU DE L'UNIVERS. La Sainteté et le Ciel pour nous. Soyons prêts, en un clin d'œil.....

Nous savons **LE CHEMIN** prenons-le, avant qu'il soit trop tard. Vivons un jour à la fois dans la Paix et la confiance. La joie fait fuir le malin avec **l'Épée de la Parole**. Elle s'accomplit à chaque fois qu'elle est déclarée dans la Louange et la prière.

Je vous reviendrai en 2025... le document que j'envoie à Madame Lenoir couvre les mois à venir à votre intention. Merci et Soyez tous bénis!

POUR PRATIQUER LE PROCESSUS DE LA **Communication Non Violente**

J'écoute avec empathie comment tu te sens, sans entendre de reproches ni critiques.

OBSERVATIONS

Les actions concrètes que tu observes (vois, entends, rappelles...) sans y mettre tes évaluations qui contribuent ou non à ton bien-être : "**Lorsque tu vois/ entends...**"

EMOTIONS

Comment tu te sens (émotions ou sensations plutôt que pensée) par-rapport aux actions que tu observes : "**Te sens-tu... ?**"

BESOINS

L'énergie vitale exprimée sous forme de besoins, de valeurs, de désirs, d'attentes ou de pensées qui font naître tes sentiments : "**Parce que tu as besoin de..., tu accordes de l'importance à...**"

DEMANDES

Je reçois avec empathie ce qui pourrait embellir, enrichir ta vie sans entendre une exigence.
Les actions concrètes que tu aimerais voir : "**Et voudrais-tu, aimerais-tu... ?**"

www.apprendreaeducuer.fr

INFORMER LES ÂINÉS

Conférences gratuites



AQDR

Montmagny-L'Islet

Secteur nord (littoral)

Déjeuner à 9h | Conférence à 10h

Ciné-Causerie «Nous, les aînés»

MARDI 1 OCTOBRE

10h | Saint-Jean-Port-Joli | Bureau AQDR
Atelier Journée des aînés 438, rte de L'Église

«Les deuils» vu par La Jardilec

MERCREDI 2 OCTOBRE

L'Islet | Restaurant L'Éveil

La prévention des chutes

MERCREDI 30 OCTOBRE

10h | Saint-Jean-Port-Joli | Soupe au bouton
Matinée-Conférence avec cafés / biscuits

L'ABC des troubles cognitifs

MERCREDI 6 NOVEMBRE

L'Islet | Restaurant L'Éveil

Sécurité en conduite hivernale

JEUDI 21 NOVEMBRE

Montmagny | Resto-Bar Lafontaine

Secteur sud (terre)

Déjeuner à 9h | Conférence à 10h

La santé mentale expliquée

MARDI 22 OCTOBRE

Saint-Just | Restaurant Au Bois D'Or

L'ABC des troubles cognitifs

MARDI 5 NOVEMBRE

Saint-Pamphile | Chez Réjean

Mobilité active avec TCA

MARDI 12 NOVEMBRE

Saint-Just | Restaurant Au Bois D'Or

Vieillir l'esprit en santé

MARDI 19 NOVEMBRE

12h | Saint-Adalbert | Salle municipale

PLACES LIMITÉES, INSCRIVEZ-VOUS



Appelez-nous
418 291-4642



Écrivez-nous par courriel
info@aqdrmontmagny.org



Suivez-nous sur Facebook
Aqdr Montmagny-L'Islet

Les médias communautaires de Chaudière-Appalaches se mobilisent

Chères lectrices, chers lecteurs du journal communautaire Le Réveil, Voici le compte-rendu d'une rencontre à laquelle Céline Lemelin et moi-même avons participé à Saint-Jean-Port-Joli le 14 septembre 2024. Nous pensons que le sujet vous intéressera. [Réactions? info@journal-le-reveil.com](mailto:info@journal-le-reveil.com)



Une rencontre cruciale a réuni les représentants de neuf journaux communautaires de la région Chaudière-Appalaches. Cette consultation régionale, orchestrée par l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ), visait à tracer les contours de l'avenir de la presse locale face aux défis contemporains.

Dans un contexte de crise de l'information et de révolution numérique, les artisans de la presse communautaire ont répondu présents à l'appel de Raynald Laflamme, délégué régional de l'AMECQ pour Chaudière-Appalaches. Au total, 16 représentants issus de différentes municipalités des MRC de L'Islet, Montmagny et des Appalaches ont participé à cette demi-journée de réflexion et d'échanges. « Nous sommes à un tournant décisif » a déclaré Raynald Laflamme dans son mot d'ouverture. La crise de l'information locale, le déclin de la publicité, et la révolution numérique nous confrontent à des défis sans précédent. Pourtant, notre rôle n'a jamais été aussi vital. »

Au cœur des discussions, plusieurs enjeux majeurs ont été abordés :

- L'équilibre entre les éditions papier et la présence numérique
- Les stratégies face à la raréfaction de la publicité locale et gouvernementale
- Le renouvellement et l'élargissement de la base de bénévoles
- L'innovation dans les modèles de financement et de distribution
- La transmission du flambeau à la nouvelle génération

Les participants ont souligné l'importance cruciale de leurs publications papier dans le tissu social de leurs communautés. « Nos journaux sont bien plus que des sources d'information : ils sont le reflet fidèle de la vie de nos communautés, le lien vital entre les citoyens et leur milieu de vie », a rappelé M. Laflamme.

Parmi les journaux représentés, on comptait notamment L'Écho de Saint-Pamphile, Le Hublot de L'Islet, L'Attisée de Saint-Jean-Port-Joli, Le Réveil de Saint-Fabien-de-Panet et L'Arrivage d'Adstock. Chacun a pu partager ses expériences et ses préoccupations, contribuant à une réflexion collective sur l'avenir de la presse communautaire dans la région.

Cette journée de consultation marque une étape importante dans la mobilisation des médias communautaires de Chaudière-Appalaches. Face aux défis qui se profilent, les participants ont réaffirmé leur engagement à poursuivre leur mission d'information de proximité, tout en explorant de nouvelles voies pour assurer la pérennité de leurs publications.

La suite de cette initiative sera suivie de près par tous les acteurs du secteur. Les conclusions et recommandations issues de cette consultation pourraient bien influencer l'avenir de la presse communautaire dans la région, voire au-delà. Aussi, elles seront transmises aux partenaires de l'information locale en région, soit les instances régionales représentées par les MRC du territoire et l'ensemble de la députation caquistes de la Chaudière-Appalaches.

Notre communauté

Municipalité
Saint-Fabien-de-Panet
195 rue Bilodeau
Saint-Fabien-de-Panet
G0R 2J0



Annick Grégoire-Bégin, directrice générale
Frédéric Fortier, inspecteur municipal

Tél: 249-4471
Fax: 249-4470

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 

Hôpital (418) 248-0630
CLSC Montmagny (418) 248-2572
CLSC St-Fabien (418) 249-2572
CLSC St-Jean-Port-Joli (418) 598-3355
CLSC St-Pamphile (418) 356-3393

Bienvenue
à tous les nouveaux résidents

Prompt rétablissement
à toutes les personnes qui ont été
hospitalisées durant le mois

Fabrique Saint-Fabien-de-Panet 20A rue Principale Est, St-Fabien-de-Panet, Qc G0R 2J0

Secrétaires: Saint-Fabien - Céline Lemelin tél.: 249-4171
Lac Frontière/Ste-Lucie
Mélissa Trépanier tél.: 223-3421
Saint-Just -Josée Bolduc tél.: 244-3610

Conseil de la Fabrique Saint-Fabien :
Raymonde Auger, présidente, tél.: 249-2636
Donalda Boucher, tél.: 249-2509

Bruno Duchesneau, tél.: 249-2902
Claudette Lapointe, tél.: 249-2211

GARDIENNES

Bilodeau-Gaudreau Daphnée 418 508-9036
Chabot Mya 418 234-3773
Lacroix Taïni (*cours gardiens avertis*) 418 249-4296
Lavallée Frédérique 418 281-9667
Lavallée Judith 418 281-9667



*Nos sympathies aux per-
sonnes éprouvées par le
décès d'un être cher*



4 septembre 2024
Monsieur Pierre Chabot, à l'âge de 74 ans

Coin des annonceurs

Gertrude Pelletier
418 234-7873

Service de traiteur
Repas chaud ou froid
Pour toute occasion



Le Bistreau d'érable

Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier

50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0
418 223-3832 bistreauderable.com bistreauderable@hotmail.com

Produits d'érable

Cabane à sucre familiale

Salle de 50 places
Tire sur la neige
Repas pour sortir



Saint-Fabien CX8183

Garage : 418 249-2268
Télécopieur: 418 249-2248

Guillaume Bélanger,
Suzanne Lachance
Propriétaires

- ▼ Peinture
- ▼ Débrossage
- ▼ Réparation et installation de pare-brise

73, rue Principale Est
Saint-Fabien-de-Panet (Québec)
G0R 2J0

Clinique L'Arc-en-soi

Massothérapie - toucher thérapeutique - relation d'aide
Sur rendez-vous seulement: **Tél.: 223-3976**
72 rue Principale, Ste-Lucie-de-Beauregard, G0R 3L0

Prop.: Guylaine Lachance N.D. 1439
Membre de l'ordre des Naturothérapeutes
Gaston Therrien N.D. 1601

EXCAVATION
BLG
SOUSSION GRATUITE
Félix B. Lemelin
Julien Guénard

9010-3250 Québec Inc.
49, rue Principale Ouest, Saint-Fabien-de-Panet
Gar. : 418 249-4081

Légumes, Fines herbes, Fleurs, Fruits et Sirop d'érable cultivés sans produits chimiques



60 rang St-Jean-Baptiste, St-Fabien-de-Panet, Qc. (418) 408-0084 [f:LaFermeFlancSud](http://LaFermeFlancSud)



quincailleriemas@sogetel.net
Tél.: (418) 244-3554 • Téléc.: (418) 244-3555
172, rue Principale, Saint-Just-de-Bretenières, Qc G0R 3H0



JEAN-PAUL ET ROGER BOLDUC INC.
Construction et rénovation, résidentiel,
commercial et industriel • Projet clé en main

108, Route 204
Saint-Just-de-Bretenières
Québec G0R 3H0

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Roger Bolduc
Marilyn Bolduc
Kévin Chabot

Propriétaires

Tél. : 418 244-3266
Cell. : 418 625-0335
Fax : 418 244-3645
jrbolduc@sogetel.net

Marché
Richelieu
Complice de votre quotidien

Chez Doyon & Frères

Jérôme Doyon
Propriétaire / Owner

Marché Richelieu
Chez Doyon & Frères inc.
2, rue Principale Est
St-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0

418 249-4091
418 249-4000
marcherichelieu.ca

Soins de Pieds

ongles incarnés, cors, verrues plantaires,
mychoses, massage de pieds

Donalda Boucher, n.d.
technicienne en hygiène
418-249-2509

211, rue Nadeau, Saint-Fabien-de-Panet, Qc G0R 2J0

octobre 2024

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1 Messe 14h Habitations Panet	 2  Nouvelle lune Collecte de monstres Fabiothèque 18 -20h	 3 Friperie 13-15h Chapelet 13h30 toujours à la sacristie Cartes Âge d'or 19h	4	5 
6 Danse 13h30-16h30	7 Conseil municipal dès 19h30	8 Messe 9h Local des fermières	9 Fermières 13h Fabiothèque 18 -20h	 10  Premier quartier Popote 11h30 Friperie 13-15h Chapelet 13h30 Cartes Âge d'or 19h	11	12
13	14	15	16 Fabiothèque 18 -20h	 17  Pleine lune Friperie 13-15h Chapelet 13h30 Cartes Âge d'or 19h	18	19 
20	21 Tombée Le Réveil	22	23 Fabiothèque 18 -20h	 24  Dernier quartier Friperie 13-15h Chapelet 13h30 Messe 14h CHSLD Cartes Âge d'or 19h	25	26
27 Messe 10h30 à l'église	28	29	30 Fabiothèque 18 -20h	 31 Friperie 13-15h Chapelet 13h30 Cartes Âge d'or 19h 	31 Pour Halloween : - Pompiers & ambulanciers devant l'église 18-19h30 - Halloween Fabiothèque 18-20h	Réponses des pages 24 et 25 : 1) Friperie 2) Fabiothèque 3) Gisèle Thibodeau

